

Martyrs et fanatiques à l'époque des Placards
La maladie de Chrestienté et La Vérité cachée
(Pierre de Vingle: Neuchâtel, 1533-34)

XII^e Congrès de la SITM
Société internationale pour l'étude du théâtre médiéval
Lille, 2-7 juillet 2007

Jonathan Beck
University of Arizona
beckj@u.arizona.edu

Prologue : l’Affaire des placards et les «leçons de l’histoire»

«Ceux qui ignorent les erreurs du passé sont condamnés à les répéter» nous répétait-on à l’école. Comme d’autres de ma génération d’après-guerre j’ai cru, plus que n’y croit la génération actuelle, à cet article de la foi humaniste de nos maîtres qui avaient «vécu la guerre» ou fait la guerre, survécu au carnage ou à l’holocauste d’où ils ne sortaient que pour retrouver une paix plus inquiétante encore, bâtie sur la menace d’anéantissement général, global, définitif. Inculquer alors aux jeunes ce précepte sur «les leçons de l’Histoire» devenait pour eux un devoir, sinon un sacerdoce. Aussi ce précepte était-il assorti d’une vision et d’une discipline: s’astreindre à une intrépide lucidité devant ces fameuses erreurs du passé; vision mêlée de devoir civique et d’espérance salvifique. Grosso modo «Comprendre ou mourir» avons-nous compris; ignorez les mensonges de l’histoire au péril de votre vie sinon de celle de la planète. N’est-ce pas. Autour de moi j’en vois qui y croient toujours. Par habitude ou par métier, par profession. Que doivent-ils, devons-nous penser du spectacle qui s’offre à nous aujourd’hui, 50, 60 ans plus tard, dans les quatre coins du monde où se jouent sans discontinuer des reprises du même drame en permanence à l’affiche dans divers pays, dans diverses langues mais toujours dans le même style autour des mêmes luttes contre l’oppression et la persécution où «durs» et «mous» réincarnent Robespierre et Danton jouant Marcourt et Farel. Terreuriste intransigeant et kamikaze, face au militant fougeux mais traitable. Est-ce parce qu’on connaît les erreurs du passé qu’on saurait les éviter? Et quand on aura tout compris... on n’aura fait que comprendre. Cancrétude invétérée de l’Humanité devant les leçons de l’Histoire dont certaines resteraient en définitive inapprenables? Voilà une bien grande question pour encadrer la petite recherche à laquelle sont consacrées les pages suivantes, et au centre de laquelle se trouve l’auteur des Placards de 1534, Antoine Marcourt, avec quelques comparses expatriés à Neuchâtel en 1533-34 où furent imprimées sinon composées les deux moralités qui nous occupent.

Courage du martyr et du fanatique : « *Combattre pour la vérité jusqu’à la mort* »

Pro justitia agonizare pro anima tua, et usque ad mortem certa pro justitia : et Deus expugnabit pro te inimicos tuos. (Ecclesiasticus 4,33)

Jabir ibn 'Abdullah a rapporté : « j’ai entendu le Prophète, que Dieu le bénisse et lui accorde la paix, dire: "Une partie de ma ummah ne cessera jamais de se battre pour la vérité jusqu’au Jour Dernier..." » (Sahih Muslim).

« ... combattant pour la vérité jusqu'à la mort, non en rendant le mal, mais en le souffrant, ...c'est ainsi que le monde adopta cette religion». Saint Augustin (De la foi aux choses que l'on ne voit pas, VII, 10)

« Défends la vérité jusqu'à la mort, car la vérité te sauvera... » Jean Hus (brûlé vif comme hérétique au concile de Constance le 6 juillet 1415)

« Car par tous bons moyens fault à l'oeuvre de Dieu pour sa maintenance et publication de verité jusque à la mort se exposer et employer » Antoine Marcourt (1534)

Jusqu'à la mort défendre la vérité. Laquelle reste, malgré tout, multiple. Courage du martyr, mirage du fanatique.

Calvin pour sa part ne les confondait pas, disant que zèle sans discernement n'était que folie et «frénésie»: *« Vray est qu'il s'en trouvera d'aucuns qui s'exposeront follement à la mort pour soustenir quelques folles opinions et resveries qu'ils auront conceus en leur teste: mais une telle impetuosité merite plustost d'estre tenue pour frenesie que pour zele Chrestien ».*

*

Les voies du martyr et les chemins de l'hérésie. Octobre 1534, l'Affaire des Placards.

Événement charnière qui fait basculer la première réforme française dans le chaos et l'échec en faisant muer la provisoire tolérance de François I^{er} en rage et représailles? Cette affaire aurait déclenché la pire vague de répression qu'on ait vu s'abattre sur la France avant les guerres de Religion, selon une tradition historiographique longtemps admise, et fortement colorée par les récits des martyrologes. Les Placards auraient donc fait des centaines de victimes, des milliers, des dizaines de milliers, comme la Saint-Barthélemy? Pas du tout. Une vingtaine, une trentaine entre novembre 1534 et mai 1535. Ce n'est pas le nombre qui a impressionné les contemporains; tout comme les historiens modernes, ils ont été moins émus par le nombre que par la manière des exécutions.

On dépensa des trésors d'ingéniosité pour faire bellement souffrir les hérétiques; bagatelles que, selon la coutume, de percer les langues au fer chaud, d'arracher les joues par des crochets, de couper les poings, de brûler vif. On perfectionna un supplice appliqué, si l'on en croit M. N. Weiss, pour la première fois en 1528 à l'endroit de Denis de Rieux, qui consistait en une utilisation astucieuse de l'estrapade : le condamné était suspendu à une potence au-dessus des flammes et plongé à plusieurs reprises dans le bûcher *de façon que sa*

mort ne fût pas trop rapide. Excellent moyen de prouver la supériorité de la «religion chrestienne» sur les autres, et d'instruire efficacement badauds et belles dames, friands de ce spectacle de choix, sur le sort qui les attendait s'ils avaient la velléité de quitter le giron de l'Eglise. (Hari 98)

Aujourd'hui à défaut d'estrapades, c'est une pendaison ignominieuse captée sur un téléphone portable ou quelque horrible décapitation au rasoir diffusée sur les ondes vengeresses, qu'on propose au public «friand de ce spectacle de choix».²

17 octobre 1544. Guillaume Ferret ou Féret se rend de Neuchâtel à Paris avec dans ses bagages les fatidiques affiches au titre provocateur : *Articles véritables sur les horribles, grandz et importables abuz de la messe papalle, inventée directement contre la sainte Cene de Jesus Christ.* Tout frais sortis des presses clandestines de Pierre de Vingle, exilé avec d'autres réformateurs français à Neuchâtel. Le texte des placards reprenait celui d'un petit traité sur la messe où Marcourt, «évangéliste de choc» (R. Hari) avait écrit dans la préface qu'en matière d'évangélisation, tous les moyens étaient bons quels que soient les risques «*car par tous bons moyens fault à l'oeuvre de Dieu pour sa maintenance et publication de verité, jusque à la mort se exposer et employer*».³ Jusqu'à la mort?

Savaient-ils donc, Marcourt et ses camarades de la cellule neuchâteloise, que la mort allait pleuvoir dru comme grêle sur afficheurs et affidés qui s'employaient à ce type d'évangélisation et s'exposaient à la furie des autorités en placardant Paris d'insolentes attaques contre l'église catholique? Oui, ils le savaient, c'est sûr. Ils savaient les risques, et ils étaient au courant des suites de l'affichage dès qu'à Paris furent allumés les bûchers à partir du 10 novembre. Dès le 16 (au plus tard) Marcourt écrit dans cette même préface du *Petit traicté* : «*lesquelz articles jay entendu avoir esté mis et attachez en plusieurs lieux* » (id., 139). Ils le savaient, et ils continuaient d'écrire et d'imprimer des ouvrages tout aussi incendiaires. Aux reproches d'avoir été trop loin, d'avoir par trop de zèle et d'imprudence provoqué les supplices, Marcourt aurait répondu à Farel indigné de cette «évangélisation par effusion de sang» : «*Quoi! mourons donc tous! Que le monde entier soit bouleversé. Que les cieux se mélangent à la terre, que les actes des impies soient dévoilés! Que les pierres se fendent, que tout devienne une mer, pourvu que la vérité soit proclamée à tous! Je ne me soucie de rien d'autre*».⁴ On comprend mieux dans ce contexte—c'est l'objet du présent travail—les deux dramatisations du même conflit, *La Maladie de Chrestienté* et *La Vérité cachée* imprimées

par Pierre de Vingle à Neuchâtel quelques mois avant les *Articles véritables* et en même temps que Marcourt rédigeait le *Petit traicté* dont ils étaient tirés. Aussi retrouve-t-on dans *La Vérité cachée* le mot d'ordre de Marcourt : *jusqu'à la mort s'exposer pour la vérité* :

VERITÉ

Vous devez voz corps exposer
432 A mort, pour verité monstrier
Au peuple, comme Jesus fait.⁵

« *Qu'avez-vous dans cette malle ?* »

Qui étaient-ils, ce groupe de Neuchâtel ? Ce n'étaient pas des aventuriers, ni des joyeux compagnons. Essayez un petit instant de vous mettre à leur place : un jour vient — imaginez cela — où vous ne pouvez plus travailler dans votre pays, c'est trop dangereux. Et même... c'est une idée qui a du mal à se mettre en place dans votre esprit mais finalement... Finalement il faut se rendre à l'évidence : *tu ne peux plus habiter dans ton pays, il faut partir.*

Concevoir cette idée, l'exil, le peut-on à moins d'être déjà passé par là ? Du jour au lendemain, vous laissez tout, vous partez.

En fait vous (réformateur au 16^e siècle) ne laissez derrière vous que des choses matérielles, lourdes et inertes. Les choses de l'esprit, légères et vivifiantes, celles-là vous les emportez avec vous. Ou ce sont elles qui vous emportent, c'est tout un.

Nous autres modernes dans nos débats, on parle de foi ou de fanatisme, tout et n'importe quoi pour naturaliser l'inconcevable. Comme si on y comprenait quelque chose. Si cette expérience, cette « mentalité » sont pour nous radicalement inimaginables, quelles sont les chances pour qu'on puisse dire « je ne suis pas réformateur ni partisan d'une nouvelle église proscrite mais je peux tout de même comprendre ce qu'ils ont écrit, ces gens-là » ?

Sans doute. Sans doute comprenons-nous à notre manière, et même chacun à la sienne. Les uns en surdramatisant, les autres en banalisant, mais ce sont là, direz-vous, les écueils ordinaires de la lecture, écueils que les textes du corpus vinglien partagent avec tous les autres de leur espèce.

De quelle espèce s'agit-il ?

Des textes subversifs, certes, et dont certains entraînent procès, prisons et jusqu'à la peine de mort. Mortifères pour ceux qui les écrivent, ceux qui les impriment, et jusqu'à ceux qui viennent à en posséder un exemplaire. Se faire prendre à Paris en 1535 avec dans sa malle un exemplaire de *La Vérité cachée* ou *La Maladie de Chrestienté* — ou n'importe quel autre de ces tracts appelant à la réforme — se faire prendre avec un tel document était aussi mortel pour vous que de vous faire

prendre à Paris quelque 4 siècles plus tard, entre 1940-44 mettons, avec dans votre malle des tracts appelant à la résistance. Surdramatiser, non ; mais faire un effort pour comprendre l'enjeu de la partie. Fusillade, bûcher, bourreaux. Exercice spirituel.

*

Le «corpus vinglien». Le texte des placards de 1534 est de ceux qui sont plus connus que lus.⁶ Egalemeⁿt peu connu est le milieu d'où ils sont sortis et le fait que cette bombe n'était pas la seule dans l'arsenal des évangéliques radicaux rassemblés à Neuchâtel ; elle figure en effet parmi une quinzaine de textes de combat imprimés par Pierre de Vingle à Neuchâtel entre 1533 et 1535 et parmi lesquels figurent nos deux moralités, elles aussi plus connues que lues, faute d'éditions modernes. Depuis 2002, ce petit corpus fait l'objet d'un grand travail d'édition. Aboutissement d'un projet formé dès 1996 par William Kemp et Francis Higman, ce corpus en cours de réédition paraîtra sous le titre *La Réforme française avant Calvin; les imprimés de polémique religieuse de Pierre de Vingle (1533-1535)*. Subventionné par des organismes canadiens de recherches,⁷ la direction éditoriale en est assurée par William Kemp, Diane Desrosiers-Bonin, et Jean-François Gilmont, à qui se sont joints une demi-douzaine de spécialistes en matières diverses, théologie, histoire du livre, musicologie, littérature...⁸

On peut se demander quels rapports nos deux *pièces de théâtre* peuvent avoir avec les autres textes imprimés à Neuchâtel par Pierre de Vingle, dont les formes n'accusent dans l'ensemble rien de plus frappant que leur diversité. On n'a pas à chercher loin le trait commun reliant ici théâtre, traités, chansons, débat, placards, images... Il s'agit dans tous ces textes d'un même sujet et d'un même style, d'un même travail et d'une même poussée de propagande évangélisante militante, tapageuse, provocante. Ces textes sont porteurs d'un message et d'un enseignement politico-religieux tendu d'urgence et de danger, et dont l'accès aujourd'hui est souvent problématique. Dans les années 1530 pourtant ils étaient tout à fait clairs et cohérents, du moins pour un certain public. Public restreint, minoritaire, engagé et conscient de l'enjeu de son engagement, c'est au départ un public de réformateurs et de réformés dont depuis longtemps les historiens s'efforcent de définir la gamme des croyances et des tendances; le niveau et le statut sociopolitique des auteurs et de leurs destinataires connus ou supposés; les moyens de persuasion et de combat dont ils disposaient; leurs succès et leurs échecs; et ainsi de suite dans le but d'en jauger les influences et les impacts, les filiations, les évolutions.

Quant au **théâtre** de combat réformiste, il est bien connu des spécialistes depuis plus d'un siècle, depuis N. Weiss et E. Picot dans le *BSHP* (1887-1906) jusqu'aux bilans récents de Denis Crouzet (1996) et de Francis Higman (1988, réimpr. 1998), en passant par Imbart de la Tour, Raymond Lebègue en France, Fritz Holl, Werner Helmich en Allemagne (et j'en passe), sans parler des belles éditions critiques de pièces très connues comme *Les Théologastres* (Longeon, 1989) ou *Le Jeu du Prince des Sots* (Hindley, 2000), et là aussi j'en passe. C'est dans cette riche tradition française du théâtre protestant engagé, illustré par Louis de Berquin (auteur présumé de la *Farce des Théologastres*), Jean Gacy (*Triologue nouveau*), Matthieu (ou Thomas) Malingre (*La Maladie de Chrétienté*), Conrad Badius (*Le Pape malade*), Jean Crespin (traducteur du *Marchand converti*), Jacques Bienvenu (*Le Monde malade et mal pensé*), et d'autres, que le projet Vingle permettra de faire mieux connaître et mieux comprendre les deux moralités de Neuchâtel ainsi que la tradition théâtrale à laquelle elles se rattachent.

Rappelons pour mémoire les principaux caractères de la moralité polémique, traits qu'on peut schématiser commodément en les répartissant le long de trois axes ou échelles:

1. l'axe **littérature/théâtre**, certaines pièces ayant été destinées davantage à la lecture qu'à la scène ; les nôtres se situent vers l'extrémité *théâtrale* de cet axe. En effet Picot souligne, à propos de *La Maladie de Chrétienté* : «Non seulement l'auteur indique avec beaucoup de soin les jeux de scène, mais il prend soin, dès le début, de nous dire comment doivent être habillés les personnages qu'il met en scène» (343) ; on en connaît par ailleurs plusieurs représentations;
2. **les tendances** «réformistes» (pour ou contre telle doctrine, tel usage, telle pratique) ou anti-réformistes s'échelonnent le long d'une gamme allant de l'orthodoxie conservatrice au protestantisme intégral, à différentes étapes de son ascension. Là aussi nos pièces se situent à l'extrémité de l'axe réformiste, quitte à en préciser et nuancer tendances et cibles, dont nos auteurs ne manquent pas une seule (corruption et abus d'une part, d'autre part observances, doctrines et dogmes: messe, purgatoire, culte de la Vierge et des saints, jeûne, ordres religieux, autorité du pape et des évêques, etc.) ;
3. **a) le ton**: en parlant de la satire et de la polémique de cet évangélisme d'avant-garde, il convient d'éviter – à moins de savoir très précisément de quoi on parle – les épithètes traditionnels: violent, agressif, féroce, virulent, terrible... Qu'est-ce en effet qu'une satire «violente»? En quoi est-elle différente d'une satire *vigoureuse*? La différence tient de la position qu'on assume ou qu'on adopte dans la dispute; au lecteur moderne donc, comme à l'éditeur qui observe et qui

commente cette controverse, il convient de ne pas se laisser dicter ses termes par une tradition (historiographique, idéologique) qui n'est pas exempte de dogmes désuets (nous reviendrons sur ce point); **b) le style, le registre** sont localisables sur une échelle allant du plus «haut» (savant, relevé, recherché, pédant à l'occasion, prétentieux) au plus «bas» (populaire, simple, vif; savoureux, scabreux, obscène), avec toutes les gradations intermédiaires. Là aussi on voit, dans ces épithètes, à quel point s'insinuent dans le discours purement descriptif (ou qui se voudrait tel) des jugements de valeur impliquant une prise de position, fût-elle involontaire ou inconsciente, de la part du critique ou de l'historien ; **c) la qualité de l'écriture dramatique** : soignée et précise au niveau de la langue et de la versification, ou au contraire fautive et maladroite—avec là aussi toutes les gradations intermédiaires : relativement cohérente ou lâche, claire ou obscure, accessible ou hermétique (les clercs d'autrefois comme ceux d'aujourd'hui sont capables de tous les péchés 'académiques' : jargons prestigieux et exclusionnistes, allusions et plaisanteries à la portée des seuls initiés...).

A l'aide donc de ces critères et catégories on peut jauger et apprécier, à l'intérieur d'un espace social et idéologique défini par les conventions de l'écriture théâtrale et littéraire en France au XVI^e siècle, le caractère particulier des auteurs et du public impliqués par ces textes, et inscrits dans ces derniers jusque dans les plus petits détails. Il n'en faudrait pas moins pour comprendre pourquoi Guillaume Farel et le groupe de Neuchâtel auront jugé bon, auront jugé utile et opportun, de consacrer temps et argent à la publication de ces jeux dramatiques à un moment où l'austérité protestante condamnait les frivolités du théâtre profane (le cas de Calvin sera notoire à ce propos).⁹

Revenons un instant sur la notion de violence dans ces pièces. Depuis trop longtemps l'histoire littéraire parle (c'est-à-dire *nous* parlons, comme l'ont fait nos prédécesseurs) de «violence» et de «virulence» à propos de la critique et de la satire que «dégorgent» les moralités polémiques. Sait-on assez de quelle violence il était question? Au lieu de relayer des clichés vides et vains, le sérieux du sujet —car les violences réelles, indescriptibles, ne manquaient pas— requiert qu'on s'astreigne à prendre, avec précision et respect, la mesure de la force relative et de l'efficacité effective des moyens d'expression mis en oeuvre par telle ou telle pièce dans un contexte donné; et cela non pas dans la recherche (illusoire) d'une quelconque «neutralité» ou «objectivité» (fictives), mais en tâchant d'objectiver dans la mesure du possible l'emploi descriptif d'un langage forcément empreint de jugements de valeur. Inopportuns. D'autre part, ces fameuses violences de la polémique religieuse, peuvent-elles avoir pour un public moderne les mêmes résonances qu'elles avaient dans

les années 1530? Ou qu'elles avaient fin XIX^e-début XX^e quand Emile Picot posaient les jalons des «moralités polémiques» au sein d'une lointaine «controverse religieuse» qu'il étudiait dans des archives au moment où, autour de lui en France on faisait voter la loi de la séparation de l'Eglise et de l'Etat (1905)? Ce que Picot a voulu ou qu'il a dû appeler «polémique violente» dans un contexte, il aurait pu l'appeler «vérité évangélique» dans un autre. La contestation a fameusement tendance à s'appeler légitime défense. Or en ce qui concerne la représentation théâtrale dans un espace public, qu'est-ce qu'on peut, et qu'est-ce qu'on ne peut pas, représenter, à un moment donné, sur une scène? Le précepte horatien conseille de ne pas outrepasser les limites de la décence: *multaque ex oculis in scaenam tolles*. Pour les patriciens de la Rome classique cela voulait dire: *Ne nous montre pas Médée égorgeant ses enfants sur la scène, ce genre de spectacle est à réserver aux combats de gladiateurs*. Le débat était pourtant bien plus ancien (déjà Platon contre Aristote); il était vivace encore au XVI^e siècle (Calvin contre Bucer, Luther, Mélanchthon, Bèze),¹⁰ et bien sûr il reste vivace de nos jours encore, où chacun, chacune a son mot à dire sur la violence dans les médias. Soulignons que dans les pièces qui nous occupent, là où les uns ont parlé de satire violente, les autres n'ont vu que fraternelle correction. Tel critique parle de «plaisanteries grossières, obscènes, ignobles » là où un autre ne trouve que « brocards inoffensifs». Ne dirait-on pas que la décence a autant de faces que nos regards? D'où la permanence des codes de censure et la permanence des procès les contestant, devant l'impossibilité juridique de codifier tabous et sensibilités.

En somme donc, qu'est-ce qu'on peut appeler *excessif* dans la représentation de la violence religieuse? Que le lecteur lise et décide. Les deux moralités de notre corpus sont assurément moins violentes, moins terribles, que certaines scènes narratives qu'on trouve chez d'Aubigné, par exemple, pour rester dans la littérature et sans parler de témoignages oculaires d'exécutions d'hérétiques rapportés dans les martyrologes. Et la satire dans nos pièces est moins grossière que celle qu'on trouve dans d'autres moralités, *Le Pape Malade* par exemple. Et de même qu'on ne saurait déterminer les limites de la décence ou de la violence qu'en fonction de chaque contexte particulier, inversement la violence apparante de telle ou telle autre moralité polémique nous aide à fixer les limites du dicible et du spectable à un moment donné de l'histoire du protestantisme en France. En règle générale donc il faut considérer que *toute pièce de combat va, par définition, aussi loin que possible dans son contexte particulier*; c'est le propre du genre que de tester les limites, ce qui nous permet par la suite de situer celles-ci dans un espace historiographique. Par définition le

groupe de Neuchâtel est allé aussi loin que possible dans les voies de la rhétorique évangélisante qui leur étaient disponibles. Voire même au-delà, dans le cas des placards de 1534 — non par la «violence» ou la «virulence» de cette rhétorique, mais par la manière—scandaleuse, dramatique— dont elle a été déployée, l'essentiel en matière de rhétorique (disait Aristote) étant les circonstances, la conjoncture, la scène. On parlera donc, non de violence ou de virulence *in abstracto*, mais de perspectives et de positionnements successifs et différents selon temps et lieu, selon statut et possibilités, selon qu'on soit pour ou contre et de combien ; ou selon qu'on soit auteur, lecteur, spectateur ; historien ou histrion, critique, metteur-en-scène.

A ceci près que tester au XVI^e siècle les limites du dicible et du jouable, c'était risquer le bûcher, alors qu'aujourd'hui l'historien qui en parle ne risque pas grand'chose de plus grave que le ridicule — plutôt l'indifférence, mais jamais le bûcher. On sait par contre que plus d'un auteur de moralités polémiques y est passé, et que plus d'une troupe a trouvé la mort pour avoir joué des moralités polémiques en public. Et plus d'un imprimeur pour avoir diffusé de telles oeuvres. A Paris en 1540, cinq acteurs ont été noyés dans la Seine pour avoir monté une moralité protestante estimée hérétique (Picot, 625). En 1549 à Noyon—la ville de Calvin—une autre troupe de comédiens a été arrêtée «pour propos scandaleux. L'un d'eux, J. Bourgeois, dit Hector, convaincu d'hérésie, est condamné au feu». ¹¹ A Angers en 1550, suite à la représentation d'une moralité intitulée *Le Monde renversé* «publiquement en la place Neufve par le temps et espace de trois jours consecutifs», l'auteur, Martial Guyet, ainsi que son frère et les autres de la bande, «accusés du crime d'hérésie» ont été condamnés à mort. Ayant pris la fuite, les frères Guyet échappèrent au bûcher, et ne furent brûlés qu'en effigie sur la place des Halles le 22 août 1556. Moins heureux, leur collègue François Chassebeuf, parti à Genève puis à Tours, à Blois, à Mer, «fut pris et pendu, près de cette dernière ville, par les soldats du duc de Guise en 1562» (Picot 625n4). Il n'y avait pas de lieu sûr. Aussi bien en Suisse qu'en France on risquait sa peau en jouant ces pièces scandaleuses, porteuses de pollution hérétique. On était harcelé, poursuivi non seulement par les autorités mais par les particuliers. Faisant appel au vigilantisme populaire (sans parler de l'âpreté au gain), la répression officielle ne reculait pas devant la délation subventionnée par l'Etat. Depuis 1534 en France, dans ces miasmes de soupçon et de paranoïa qu'embrasa l'affaire des Placards, dénoncer un luthérien aux autorités valait au civisme du fidèle *le quart* des confiscations. Henri II en 1551 hausse le taux en ordonnant «que *la tierce partie* des confiscations et amendes déclarées et adjugées contr'eux ... appartiennent aux dénonciateurs». ¹² Ne nous y trompons pas, hausser la barre signifiait, de part et d'autre,

*combattre par tous les moyens possibles, avec les armes de l'esprit pour les uns, contre les armes de feu, de fer et d'argent des autres, tout en sachant, du côté réformiste, qu'il n'y avait pas d'asile certain; d'où dans nos moralités les allusions récurrentes au bûcher comme récompense possible de l'enseignement de la vérité proscrite. Ainsi comme nous l'avons vu dans *La Vérité cachée*:*

VERITÉ

Vous devez voz corps exposer
432 A mort, pour verité monstrier
Au peuple, comme Jesus fait.

De même dans *La Maladie de Chrétienté*:

LE VARLET

Maistre, vous dittes verité;
Mais parlez bas, qu'on ne vous oye!* *entende
S'on le sçavoit, oyson ny oye
1072 Ne fut jamais si bien rosty
Que vous seriez.

Et un peu avant dans la même pièce, pour avoir dit vérité:

Si les Jacopins ou les Carmes,
1012 Les Cordeliers ou les bons homs
Vous avoient en leurs prisons,
Vous desdiriez ceste sentence,
Ou vous seriez mis en sentence
1016 Par excommunication,
Ou bruslé sans remission...

Ce thème avait donné le la dès 1524 à la plus ancienne connue des chansons protestantes, et nous ramène tout droit à Guillaume Farel pour lors à Meaux avant de se retrouver dix ans plus tard chef et animateur du groupe de Neuchâtel: «*Ne preschez plus la verité, / Maistre Michel, / Contenué en l'Evangille; / Il y a trop grand danger / D'estre mené / Dans la Conciergerie ! / Lire, lire, lironfa...*»¹³

Dans ces conditions, qui osera prêcher la vérité évangélique?

L'AVEUGLE

Prebstres ont tout nostre vaillant
1096 En chandelles et en offrandes,
Pour nourrir leurs putains friandes.
Helas! n'est il nul Hieremie
Pour les prescher?

LE VARLET

Je n'ray mye !

1100 Je y pourroys bien laisser la peau...

Et encore dans *La Vérité cachée*:

AVARICE

Tenir ne puis en ma maison

Verité, qui me veult verser*;

1648 Voyla qui nous l'a fait musser*,

Et musserons tant que pourrons.

Et si personne nous trouvons

Qui aille pour la reveler,

1652 Pour le moins, ses biens ferons voller,

Disant qu'ilz estoyent heretiques.

*renverser

*cacher

AUCUN

Usez vous donc de telz pratiques?

Laisse on le diable ainsi regner,

1656 Pour dire vray: emprisonner,

Mutiller, excommunier,

Bannir, piller, brusler, noyer...

Trente-cinq ans plus tard, dans la *Comédie du Monde malade et mal pansé* jouée à Genève pour célébrer la réunion de la ville de Calvin avec la ville protestante de Berne, le personnage de Vérité tiendra encore les mêmes propos:

727 Verité fait pendre les gens ...

Donne-toy garde du fagot

710 Si tu mesdis des gens d'Eglise.¹⁴

Conclusion. Ni Farel ni Marcourt ni Vingle, pas moins que les autres du groupe de Neuchâtel, n'ignoraient le danger et les risques qu'ils couraient. Les bûchers s'allumaient en France non par dizaines mais par centaines entre 1523 et 1560.¹⁵ Rabelais y fait allusion l'année même où Pierre de Vingle quitte Lyon pour travailler en Suisse sur nos textes, dans le fameux «*jusques au feu exclusive*» de *Pantagruel*, publié à Lyon chez le beau-père de Vingle en 1532 et dénoncée à la Sorbonne l'année suivante (et officiellement condamnée en 1542-43 dès la première liste des *Livres censurés*). Il revient de manière plus explicite à ce sujet dans l'épisode (chapitre 5) où Pantagruel dans son tour des universités françaises s'arrête à Toulouse: «*Mais il n'y demoura gueres quand il vit qu'ilz faisoyent brusler leur regens tous vifz comme harans soretz, disant "Ja Dieu ne plaise que ainsi je meure..."*». Le professeur en question, Jean de Cahors, venait d'être condamné à mort

(janvier 1532) pour avoir proféré des propos hérétiques (lire: réformistes¹⁶) lors d'un dîner. Il fut brûlé vif sur la place Saint-Etienne à Toulouse en juin, quatre mois plus ou moins avant la publication de *Pantagruel*. Depuis cette année charnière de 1533 jusqu'à sa mort en 1553, Rabelais est constamment à la recherche de ports de salut et de patrons protecteurs, toujours prêt à prendre la fuite, comme il l'a fait (en Poitou, à Chambéry, à Metz, à Rome) chaque fois que la Sorbonne condamnait un de ses livres. C'est en effet en 1546, après la condamnation du *Tiers Livre* au lendemain de sa publication, qu'il partit pour Metz, ville impériale, alors qu'à Paris la même année, périt sur le bûcher son ancien collègue et imprimeur lyonnais, Etienne Dolet, pendu et brûlé en place Maubert, comme déjà avant lui l'imprimeur parisien Antoine Augereau en 1534 dans la répression qui suivit l'affaire des Placards.¹⁷ Au cours des trois années suivantes, de 1547 à 1550, la Sorbonne assena plus de 500 condamnations pour hérésie, dont 60 avec peine de mort. Qu'on s'en souvienne quand on entend rappeler par l'anonyme qu'imprime Pierre de Vingle faisant parler un personnage appelé *Vérité* : «Vous devez voz corps exposer / A mort, pour Vérité monstrier / Au peuple, comme Jesus fait» (VC, 431-433). Si on n'a pas cela présent à l'esprit en lisant ces textes, on ne comprendra rien au travail de Pierre de Vingle à Neuchâtel, lui qui n'ignorait pas, en 1534-35, que parmi les premières victimes exécutées à Paris au lendemain des Placards d'octobre 1534 figurait un imprimeur de la rue Saint-Jacques, ainsi qu'un libraire voisin qui reliait et vendait des livres hérétiques.¹⁸

Jonathan BECK

Notes

¹ «Toutes les exhortations qu'on nous pourra faire de souffrir patiemment pour le nom de Iesus Christ et pour la querelle de l'Evangile n'auront point de lieu si nous ne sommes bien asseurez de la cause pour laquelle nous combatons. Car quand il est question de quicter la vie, il fault bien que nous soyons resolut et certains pourquoi c'est. Et telle constance ne peut estre en nous sinon qu'elle soit fondee en certitude de foy». *Sermon...contenant exhortation à souffrir persécutions pour suyvre Iesus Christ et son Evangile...* [1552] (VIII,393).

² Des moralistes de divers bords, terroristes comme criminologues croient, soucieux du bien public, aux effets édifiants de l'exécution publique. Sur cette analogie entre spectacle voire *moralité* et cérémonial de l'exécution publique pour hérésie (idée qu'on trouve déjà chez Crespin) voir en dernier lieu D. Nicholls: "Highly formalized and ritualized, execution may be seen as a *form of morality play* staged by magistrates for the edification of the populace, acting as an exemplar and warning to all potential wrongdoers" (49).

³ *Petit traicté de la sainte Eucharistie* (Berthoud 227, Hari, 124-25).

⁴ Propos rapportés par Georges Grivat dans une lettre à Farel du 11 décembre 1534 (Hari, 139). Gabrielle Berthoud admet l'essentiel de l'interprétation qu'en donne R. Hari : «Certes, on reconnaît volontiers le Marcourt du *Petit Traicté* dans ce violent qui ne se soucie de rien que de proclamer la vérité» écrit-elle, tout en se demandant s'il n'est pas plutôt question, dans cette lettre, de la diffusion du *Petit Traicté* et de la *Déclaration de la Messe* que de celle des *Articles véritables*, ce qui ne changerait rien à la responsabilité de Marcourt, responsabilité qu'il «revendiquait» selon G. Berthoud non comme un acte de provocation, mais comme une «violente proclamation, affirmation péremptoire d'une doctrine». (175) Proclamation que personne ne lui a commanditée: «Nul ne l'a poussé à prendre la plume, mais bien sa foi, sa certitude de détenir l'unique vérité évangélique et son besoin de l'annoncer» (174). Et G. Berthoud de conclure: «même sans se rendre compte, comme il semble, de la tragédie qu'il allait déclencher, et des responsabilités qu'il assumait, il devait réaliser l'ampleur et l'importance d'une telle manifestation de propagande». (176) En effet. Il faut tenir compte d'autre part de l'attitude de ses proches. Si Marcourt, lui, «quelques semaines après la publication des *Articles*» a bien voulu révéler «les raisons qui l'ont poussé à composer et répandre son manifeste», comment expliquer que tout le monde autour de lui ait gardé à ce propos le plus grand silence, cette «conspiration de silence» qu'évoque R. Hari? «Ce qui est manifeste», admet G. Berthoud, «c'est qu'on n'a pas tenu à parler de l'affaire des Placards dans le clergé romand»; et devant l'impossibilité de répondre avec certitude à cette question, elle incline à penser «qu'informés des projets de Marcourt ses collègues les avaient encouragés et que les suites terribles de l'affichage des *Articles* expliqueraient alors leur discrétion». (177) Discrétion que seul Marcourt ne partageait pas, revenant à la charge dans le *Petit Traicté*: «De ma part (si Dieu me ayde) je cryeray, je escrieray et feray tout ce que je pourray, jusque à la mort, et jamais ne cesseray tant que on y aura pourveu». (Berthoud 176) Jusqu'à la mort. Convenons que Gabrielle Berthoud a raison et que Marcourt ne voyait pas les *Articles véritables* comme une provocation alors que nombre de ses collaborateurs les ont bien vus comme telle; alors il n'aura pas été un provocateur mais simplement un fanatique de bonne foi, un exalté sincère.

On a vu plus haut (note 1) que Calvin prend soin, en parlant des persécutions et du martyre, d'employer deux expressions distinctes—la «querelle» de l'Evangile (ou «querelle» de l'Eglise) et la «vérité» de l'Evangile—sans les identifier, comme l'a fait Marcourt. En plus du sermon sur les persécutions, voir les deux lettres adressées par Calvin aux «prisonniers de Lyon» incarcérés pendant plus d'un an avant leur exécution en 1553 (XIV, 544-547, 561-564).

⁵ Se rappeler le titre complet de l'*Histoire des martyrs* de Crespin : *Histoire des martyrs persecutéz et mis à mort pour la vérité de l'Evangile, depuis le temps des Apostres jusques à présent.*

⁶ Marcourt voulait que ces *Articles véritables* soient «publiez et attachez par tous les lieux publiques de la terre» (Berthoud 227, Hari 125). Voici son voeu exaucé car le texte est désormais disponible sur internet. En voici la notice de la BN: «Aucun de ces placards n'avait été conservé et le texte exact n'en était pas connu, quand, en 1943, des fragments, utilisés pour faire du carton, furent enfin retrouvés dans une reliure, ce qui permit de reconstituer quelques exemplaires. Ce "placard", violente attaque contre la messe rédigée par le pasteur Antoine Marcourt, fut affiché à Paris et dans des villes et châteaux de la vallée de la Loire durant la nuit du 17 octobre 1534. Une partie de la communauté protestante parisienne voulait ainsi affirmer des positions radicales au moment où le roi, désireux de l'appui des princes luthériens allemands, semblait accepter une réforme religieuse modérée. Le roi François I^{er} (1494-1547), furieux, s'engagea dans une politique de répression. Des sympathisants de la Réforme, beaucoup regagnèrent, par crainte ou par conviction, l'église catholique, d'autres suivirent Jean Calvin (1509-1564) qui, réfugié à Bâle, allait publier l'*Institution de la religion chrétienne* ». (Notice BNF: <http://gallica.bnf.fr/anthologie/notices/01011.htm>)

⁷ Le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH) et le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC).

⁸ Voici le relevé des titres, par ordre chronologique: (1) *Les Grans pardons et indulgences...* (2) *Le Livre des marchans, fort utile a toutes gens, nouvellement composé par le sire Pantapole, bien expert en tel affaire, prochain voisin du seigneur Pantagrue.* (3) *La Confession et raison de la foy de maistre Noel Beda Docteur en theologie et Sindique de la sacree université de Paris ...* (4) *Moralité de la maladie de Chrestienté, a xiii Personnages, en laquelle sont monstrez plusieurs abuz advenuz au monde par la poison de peché et l'hypocrisie des hereticques.* (5) *S'ensuyvent plusieurs belles et bonnes chansons, que les Chrestiens peuvent chanter en grande Affection de cuer.* (6) *Noeuz nouveaulx.* (7) *Chansons nouveaulx.* (8) [*Doctrine nouvelle et ancienne*]. (9) *La Verité cachee, devant cent ans faicte et composee a six personnages, nouvellement corrigee et augmentee avec les autoritez de la sainte Escripiture.* (10) *Les Faicts de Jesus Christ et du Pape ...* (11) *Declaration de la Messe.* (12) *Articles veritables sur les horribles, grandz et importables abuz de la Messe papalle, inventee directement contre la sainte Cene de Jesus Christ.* (13) *Petit traicté tres utile, et salutaire de la sainte eucharistie...* (14) *Traité du Purgatoire.* (15) *Le Livre des marchans* [2^e éd.] (16) *Lettres certaines d'aucuns grandz troubles et tumultes advenuz à Geneve...*

La plupart de ces oeuvres sont anonymes; quelques-unes sont signées et d'autres peuvent être attribuées avec plus ou moins de certitude. Le «groupe de Neuchâtel» des années 1533-35 compte quelques-uns des plus grands réformateurs français de l'époque : Guillaume Farel, Pierre Viret, Antoine Marcourt; Mathieu Malingre, Antoine Saulnier, Antoine Froment; Pierre-Robert dit Olivétan, Bonaventure des Périers....

Dans les pages qui suivent je reprends les thèmes que j'ai traités lors d'une rencontre de l'équipe du projet Vingle à Montréal en août-septembre 2005. Le texte de mon intervention «La mise en scène de l'évangélisme militant (et clandestin) vers 1533-1535 ; les moralités de *La Maladie de Chrestienté* et de *La Vérité cachée*» paraîtra dans les Actes de ce colloque, «Les impressions réformées de Pierre de Vingle (Neuchâtel, 1533-1535)» dont la publication est prévue pour le numéro 23 de la revue *Littératures* (Canada).

⁹ Calvin était-il contre le théâtre? A ce sujet, sa position n'est pas ambiguë mais nuancée. En fait Calvin se méfiait du théâtre, et en condamnait les abus tout en en tolérant un usage scolaire édifiant, ainsi que, sur le tard (après 1560), un usage «de combat». G. Bonet-Maury dans un article sur *Le Monde malade et mal pensé* de Jacques Bienvenu reconnaît que «Calvin, dit-on, aurait ... fait condamner les gens à la prison pour avoir assisté au concert ou à la comédie» et qu'à l'appui de cette position, les partisans de la sévérité citent volontiers ce passage du «*Traité contre les libertins* [*Contre la secte fanatique et furieuse des libertins qui se nomment spirituels* (1545)]: "Que tous gaudisseurs se départent de donner des coups de bec et jeter leurs brocards accoutumés, s'ils ne veulent sentir la main forte de Celui à la parole duquel ils devraient trembler!" et surtout l'article 28 du chapitre XIV de la *Discipline des Eglises réformées*: "Il ne sera permis aux fidèles d'assister aux comédies, tragédies, farces, moralités et autres jeux, joués en public ou en particulier, vu que de tout temps cela a été défendu entre chrétiens, comme apportant corruption de bonnes moeurs; mais surtout, quand l'Écriture sainte est profanée. Néanmoins, quand dans un collège il sera trouvé utile à la

jeunesse de représenter quelque histoire, on le pourra tolérer, pourvu qu'elle ne soit comprise en l'Écriture sainte et aussi que cela se fasse rarement"». Cela dit, Bonet-Maury s'attache à montrer que le réformateur ne s'en prenait qu'aux excès et dérèglements, et que, en définitive, «Calvin, qui n'aimait pas le théâtre, eut trop de sens politique pour se priver d'un auxiliaire aussi redoutable, dans la lutte engagée contre le catholicisme»; à preuve une série de décisions prises par le Conseil de Genève (1546, 1549, 1561) autorisant de représenter moralités et comédies, dont celle du *Pape malade* (1561) qu'on considère en général comme la plus violente du répertoire. Sans oublier que «Calvin lui-même assaisonne de plaisanteries son *Excuse aux Nicomédites* et son *Traité des reliques*, et applaudit à l'*Épître de M^e Passavant* et aux *Satires de la cuisine papale*. Quant aux tragédies, elles abondent...» (Bonet-Maury, 211). Raymond Lebègue (1929:289 ss) reprend cette question à propos de la permission accordée par le Conseil de Genève en 1546 pour représenter la moralité des *Actes des Apôtres*, épisode mémorable qu'évoqua naguère M. Soulié (1989:649) et résumé comme suit par Bonet-Maury: «La vénérable compagnie, poussée par un fougueux ministre, Cop, s'y oppose. Le Conseil passe outre et accorde la permission. De là grande indignation des ministres; il fallut un sermon de Calvin pour les apaiser et Viret assista à la représentation qui fut donnée en juillet place de Rive devant un peuple immense» (212).

¹⁰ Voir en dernier lieu, Ehrstine et Mourey.

¹¹ Imbart de la Tour, IV:288-289. Bien d'autres poursuites, bien d'autres condamnations moins sévères que la peine capitale ont résulté de la représentation de moralités polémiques au XVI^e siècle.

¹² Edits du 19 janvier 1535 et du 17 juin 1551, arts. 31 et 37, dans Isambert II: 402, XIII: 201, 204.

¹³ *Maître Michel*, c'est «Michel d'Arande, ami de Farel & prédicateur appelé à Meaux par l'évêque Briçonnet» (H.-L. Bordier, *Chansonnier huguenot*, xv).

¹⁴ Ed. Guerini, cité dans Bordier, p. 16.

¹⁵ Voir la thèse de David El Kenz, *Les Martyrs dans la France du XVI^e siècle. Étude à partir des pamphlets, des occasionnels et des gravures* (1995) publiée en 1997. Il est vrai qu'en 1533-34, avant octobre, la situation était relativement calme et que, avant la répression déclenchée par les placards certains esprits se permettaient de croire à la possibilité d'une réconciliation; même Marcourt, d'après G. Berthoud, aurait cru à des conversions imminentes et massives. D. Nicholls estime par ailleurs qu'on exagère l'importance des bûchers en France à cette époque (1500-1562), compte tenu de la proportion relativement faible des victimes par rapport au nombre des accusés: à peine 6% pour le parlement de Toulouse, moins de 4% pour le parlement de Bordeaux; et même "the notorious *chambre ardente* of the *parlement* of Paris, which operated between 1547 and 1549, only sent thirty-nine of its 557 victims (7 per cent) to the stake" (51). A ce compte on n'aura donc brûlé que des centaines sur des milliers d'accusés. C'est perdre de vue l'essentiel. *Des milliers d'accusés*. Dont *seulement* des centaines de brûlés vifs. Sans oublier de quoi les victimes étaient accusés et par qui. Se féliciter de ne pas avoir brûlé trop de ses prochains en Christ autoriserait, de l'autre côté et par un raisonnement analogue, à constater la forte proportion de pécheurs qu'on n'a pas immolés à la même époque pour avoir porté faux témoignage contre leurs prochains. C'est vrai aussi qu'entre ces chiffres et ceux d'à partir de 1562 il n'y a aucune commune mesure.

¹⁶ Cf. Beck 2004. Cette date de janvier 1532 n'est pas incompatible avec la possibilité, avancée par M. A. Screech, d'une première parution de *Pantagruel* dès 1531 chez Claude Nourry à Lyon, d'où Pierre de Vingle est parti vers la mi-1532 (Higman 1998:30n38).

¹⁷ Sur Antoine Augereau—son oeuvre, sa vie, sa mort—, un résumé du peu qu'on sait de lui se trouve en épilogue au *Maître de Garamond* d'Anne Cunéo (2002), magnifique hommage et mémorable récit,

historiquement informé là où la documentation le permet... sinon artistiquement historié, avec goût et intelligence, générosité et respect.

¹⁸ “The book trade in the sixteenth century was not without danger” observe Francis Higman. “The printers Antoine Augereau and Etienne Dolet, the bookseller Jean de La Garde all perished at the stake; Pierre de Vingle, Robert Estienne and many others were forced into exile (1996:19). Et F. Higman d’ajouter, en ce qui concerne Simon Du Bois et Pierre de Vingle en particulier: “In both cases there is a conscious, and courageous, commitment to the spreading of a message, quite different from the commercial considerations which [in the period 1511-1551] may lead a printer to dabble in a few editions on the edge of respectability” (*ibid.*, 20-21). Car en fait, “for the most part, printers and booksellers were swayed more by commercial considerations than by conviction” (22). Cf. «Le levain de l’Évangile» du même auteur (1983).

Ouvrages cités

- BECK, Jonathan. 1986. *Théâtre et propagande aux débuts de la Réforme*. Genève-Paris: Editions Slatkine-Champion.
- . 1987. «Belle-lettrisme et mise en marge de la culture populaire: le cas du théâtre polémique à l'époque de la Réforme». *Journal of Dramatic Theory & Criticism* I : 95-112.
- . 2004. Article "Heresy" in *The Rabelais Encyclopedia*, ed. Elizabeth Chesney Zegura, Westport, CT: Greenwood Press. Pp. 110-113.
- . 2007. «Le nom de Dieu en vain. Désémantisations de "dieu" et "diable" dans le théâtre médiéval». A paraître dans les Actes du 45^e Colloque international d'études humanistes (1-6 juillet 2002). *Dieu et les dieux dans le théâtre à la Renaissance*. Centre d'Études Supérieures de la Renaissance (Tours).
- BERTHOUD, Gabrielle. 1973. *Antoine Marcourt, réformateur et pamphlétaire. Du «Livre des marchans» aux Placards de 1534*. Genève: Droz.
- BONET-MAURY, G. 1886. «*Le Monde malade et mal pensé*, ou la comédie protestante au XVI^e siècle». *BSHP* 35:210-222.
- BORDIER, Henri-Léonard. 1870. *Le Chansonnier huguenot du XVI^e siècle*. Paris: Tross.
- BORDIER, Jean-Pierre. 2001. «Satire traditionnelle et polémique moderne dans les moralités et les sotties françaises tardives». In *Satira e beffa nelle commedie europee del Rinascimento*, a cura di Federico Doglio. Atti del xxv Convegno internazionale del Centro Studi sul teatro medioevale et rinascimentale di Viterbo.
- CALVIN, Jean. *Ioannis Calvini Opera quae supersunt omnia*. 59 vols. Ed. Baum, Cunitiz, Reuss et al. Brunshwig, 1863-1900.
- CROUZET, Denis. 1996. *La Genèse de la Réforme française, 1520-1562*. Paris: SEDES.
- EHRSTINE, Glenn. 2002. *Theater, Culture, and Community in Reformation Bern, 1523-1555*. Leyde: Brill.
- EL KENZ, David. 1997. *Les Bûchers du roi. La culture protestante des martyrs 1523-1572*. Paris: PUF.
- GUERINI, R., éd. 1995. *La Comédie du Monde malade et mal pensé*. In *La Comédie à l'époque d'Henri II et de Charles IX : 1561-1568* (vol. 7). Florence: Olschki et Paris: PUF. Pp. 275-340.
- HARI, Robert. 1957. «Les Placards de 1534» dans *Aspects de la propagande religieuse*. Genève: Droz. Pp. 81-142.
- HELMICH, Werner, éd. 1980. *Moralités françaises. Réimpression fac-similé de vingt-deux pièces allégoriques imprimées aux XV^e et XVI^e siècles*. 3 vols. Genève : Slatkine.
- HIGMAN, Francis. 1983. «Le levain de l'Évangile», repris dans Higman 1998:15-51.

- 1988. «Les genres de la littérature polémique calviniste au XVI^e siècle». Repris dans Higman 1998:437-448.
- 1996. *Piety and the people. Religious printing in French 1511-1551*. Brookfield, VT: Scholar Press.
- 1998. *Lire et découvrir. La circulation des idées au temps de la Réforme*. Genève: Droz.
- HINDLEY, Alan, éd. 2000. *Le jeu du Prince des Sotz et de Mère Sotte*. Paris: Champion.
- HOLL, Fritz. 1903. *Das politische und religiöse Tendenzdrama des 16. Jahrhunderts in Frankreich*. Erlangen & Leipzig, A. Deichert.
- IMBART DE LA TOUR, Pierre. 1935. *Calvin et l'Institution chrétienne. Les origines de la Réforme. Tome IV*. Paris: Hachette.
- ISAMBERT, François. 1822-1833. *Recueil général des anciennes lois françaises*. 29 vols. Paris: Plon.
- LEBÈGUE, Raymond. 1929. *La Tragédie religieuse en France. Les Débuts, 1514-1573*. Paris: Champion.
- LONGEON, Claude, éd. 1989. *La Farce des Théologastres*. Genève: Droz. TLF 366.
- MOUREY, Marie-Thérèse. 2001. «Polémique et théâtre en Suisse. Les *Totenfresser* (1521) de Pamphilus Gengenbach». In *Luther et la Réforme*, éd. Jean-Marie Valentin. Paris: Editions Desjonquères. Pp. 326-352.
- NICHOLLS, D. 1988. «The Theatre of Martyrdom in the French Reformation». *Past and Present* (Oxford), 121:49-73.
- PETIT DE JULLEVILLE, Louis. 1886. *Répertoire du théâtre comique en France au Moyen Age*. Paris: Cerf (réimpr. Slatkine 1968).
- PICOT, Emile. 1887-1906. «Les Moralités polémiques, ou la controverse religieuse dans l'ancien théâtre français». *Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français* 36 (1887) : 169-190, 225-245, 337-364; 41 (1892) : 561-582, 617-633; 44 (1906) : 254-262. Ces articles ont été réunis en volume chez Slatkine en 1970.
- SOULIÉ, Marguerite, 1989. «Le théâtre et la Bible au XVI^e siècle,» in *Le temps des Réformes et la Bible*, éd. Guy Bedouelle et Bernard Roussel. Coll. *Bible de tous les temps*, t. V. Paris, Beauchesne.